

REGLEMENT FR INSTAGRAM ET FACEBOOK

Article 1

Ces concours sont organisés par 1 interlocuteur : Planet Parfum sa - Route de Lennik 551 - 1070 Bruxelles. Ces concours sont réservés à toute personne physique âgée de 18 ans minimum, jouant à titre personnel, domiciliée en Belgique ou au Grand-Duché du Luxembourg, à l'exception :

- Des employés permanents ou temporaires de Planet Parfum
- Ainsi que les membres de leurs familles respectives vivant sous le même toit
- Des employés permanents ou temporaires des sociétés tierces ayant participé au développement du jeu concours

Article 2

Ces concours photo, sont sans obligation d'achat et débute sur Instagram et Facebook le 18/08/16 pour prendre fin le 31/08/2016 (minuit). Le thème de ces concours est « Le maquillage aux couleurs du Brésil le plus original pour Rio ».

Article 3

Les concours photo sont annoncés sur la page Facebook Planet Parfum et le compte Instagram aux adresses

- <https://www.facebook.com/planetparfum.be>.
- <https://www.instagram.com/planet.parfum/>

Article 4

Les présents concours photo sont placés sous l'autorité Planet Parfum S.A, agissant en qualité de juge arbitral, qui désignera, grâce à 2 jurys (1 pour Facebook et 1 pour Instagram) sélectionnés au sein de l'entreprise Planet Parfum, les gagnants du concours.

Article 5

Les prix offerts dans le cadre de ces actions se traduisent par 2 grands gagnants remportant 250€ de produits de beauté (1 grand gagnant sur Facebook et 1 grand gagnant sur Instagram), et 20 autres gagnants remportant 50€ de produits beauté (10 gagnants sur Facebook et 10 gagnants sur Instagram) valable uniquement chez Planet Parfum.

Article 6

Concours Facebook :

Pour participer, les participants doivent poster une photo de leur maquillage aux couleurs du Brésil pour Rio en commentaire du post concours sur la page Facebook de Planet Parfum avec les hashtags #planetparfum.

Concours Instagram :

Pour participer, les participants doivent poster une photo de leur maquillage aux couleurs du Brésil en commentaire du post concours sur le compte Instagram de Planet Parfum en tagguant @planet.parfum avec les hashtags #planetparfum.

Remarque : Ce Jeu n'est en aucun cas sponsorisé, soutenu ou géré par, ou associé à, Facebook et Instagram. Vous acceptez en participant que vous fournissez des informations à Planet Parfum et non à Facebook ou Instagram, et ceci pour permettre à l'Organisateur de vous contacter dans le cadre du Jeu. Les gagnants du Jeu seront désignés par 2 jurys (un pour le concours Facebook et un pour le concours Instagram) composé de membres de l'équipe Planet Parfum. Ils éliront les réalisations les plus réussies sur base des critères suivants : beauté, qualité d'exécution, choix des couleurs, originalité et respect du thème. Toute réponse qui ne correspondrait pas à la forme définie dans les modalités de participation sera considérée comme nulle et non avenue. Une même personne ne peut pas remporter deux prix tous concours confondus.

Article 7

Seront déclarés nuls:

- Les commentaires sans photos personnelles
- Les commentaires utilisant des photos non personnelles (repris de site spécialisés type Shutterstock ou de recherche internet)
- Les participations ne contenant pas les hashtags déterminés
- Sur Instagram les photos sans tagguer @planetparfum

Article 8

Le prix n'est pas cessible.

Article 9

Une copie ou reproduction de ce concours sous sa forme actuelle n'est pas autorisée.

Article 10

En participant à ces concours, le participant accepte le contenu et toutes les clauses de ce règlement, ainsi que toutes les décisions que les organisateurs pourraient prendre en cas de force majeure, afin d'assurer le bon déroulement de cette action.

Article 11

Les gagnants seront les personnes déterminées par les jurys Planet Parfum et ce, sur base de l'originalité du maquillage et du respect du thème du concours. En cas de participations multiples, seule la première participation (commentaire) pourra être considérée comme seul valable. Un seul prix est octroyé par personne et par famille sensu lato. Les gagnants seront annoncés sur le mur de la page Planet Parfum et seront avertis par Planet Parfum via la messagerie privée de Facebook dans un délai maximum de 14 jours à compter de la date de fin du concours. Dans le cas où les gagnants ne réagissent pas aux tentatives de contact de l'Organisateur dans les 30 jours, l'Organisateur se réserve le droit d'exclure ces gagnants et de désigner d'autres. Aucune communication ne pourra être échangée sur le déroulement du Jeu, la détermination du gagnant et l'attribution du prix. La sélection du gagnant par l'Organisateur est incontestable. Toutes les éventuelles difficultés d'interprétation ou d'application du présent Règlement seront tranchées souverainement par l'Organisateur.

Article 12

Les organisateurs de ce concours se réservent le droit de modifier un point ou l'autre de l'action ou d'annuler ce concours pour cause de force majeure. Ils se réservent le droit de modifier un prix par un autre équivalent en cas de force majeure. De même ils ne pourront être tenu responsables de difficultés pouvant survenir dans le cadre de ce concours et indépendantes de leur volonté.

Article 13

La seule participation à ces concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement dans son intégralité. Toutes les éventuelles difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par un huissier de justice.

Article 14

Le prix ne peut pas être réclamé plus de 1 mois après la fin de ces concours.

—